



Adéquation
Homme/projet
Produits/services
Ressources
Statuts
Présentation

La construction du projet d'entreprise s'articule autour de quatre points fondamentaux :

- **L'adéquation homme / projet**
- **Les produits et services de l'entreprise**
- **Les ressources de l'entreprise**
- **Les financements**

Ces quatre phases vont déterminer la faisabilité et la cohérence du projet d'entreprise. Il convient donc d'y apporter une attention particulière dans la formalisation du projet.

L'adéquation Homme / projet

Créer et développer son entreprise est un exercice difficile, qui nécessite la maîtrise de nombreuses compétences techniques, mais également commerciales, financières, gestionnaires et managériales.

Sans pour autant se transformer en homme-orchestre, le dirigeant d'entreprise doit être en mesure d'agir en chef d'orchestre. Pour cela, il doit être capable de :

- analyser l'environnement dans lequel s'intègre son projet : marché, concurrents potentiels, « règles du jeu du secteur »
- formaliser clairement ses objectifs stratégiques pour les mettre en œuvre efficacement dans son plan de développement
- connaître et savoir faire appliquer les règles et méthodes de gestion indispensables à la pérennité de son entreprise
- recruter, manager efficacement et motiver ses collaborateurs directs
- négocier efficacement avec ses clients, ses fournisseurs, son banquier etc.

La Région Ile-de-France propose aux porteurs de projet de création d'entreprise souhaitant développer ou renforcer leurs compétences un programme d'accompagnement global associant diagnostic, formation, conseil et suivi, le dispositif Cap Entreprise.

Voir page 7 : Se former

De plus, le projet d'entreprise doit être élaboré en cohérence avec le principal acteur de sa mise en œuvre : le futur dirigeant. Un projet de création d'entreprise est avant tout un projet personnel, qui doit être réfléchi comme tel, en dehors des aspects économiques et commerciaux.

Définir ses motivations et objectifs personnels dans le projet d'entreprise, mesurer les contraintes personnelles face à ce projet : investissement en temps, stabilité financière etc., vérifier l'adéquation de ses compétences avec l'idée ou le projet d'entreprise, sont des étapes indispensables pour développer un projet viable, avant même de définir un plan d'affaires.

Formaliser ces éléments dès le début de la construction du projet d'entreprise permet également de gagner un temps considérable dans sa mise en œuvre, et d'éviter de nombreux écueils, personnels comme financiers.

Pour en savoir plus : www.apce.com

Produits et services de l'entreprise



Adéquation
Homme/projet
Produits/services
Ressources
Statuts
Présentation

La définition des produits et/ou services de sa future entreprise joue un rôle clé dans la construction du projet d'entreprise.

Définir les produits et/ou services de l'entreprise permet de cerner les contraintes de mise en œuvre du projet, et de déterminer l'organisation optimale pour surmonter :

- les contraintes liées directement au produit ou à la prestation : caractéristiques du produit/service, processus de fabrication, de mise sur le marché etc.
- les contraintes liées au marché : état du marché, concurrence etc.
- les contraintes légales : réglementation du secteur d'activité ou du marché, réglementation de production etc.
- les contraintes de moyens : gestion de stocks, de trésorerie etc.

Cette analyse permet de déterminer l'organisation effective de l'entreprise, en abordant de manière systématique l'ensemble des points de la chaîne de production et de commercialisation :

- Taille du marché, évolutions récentes et perspectives
- Etat et évolution de la concurrence
- Clientèle : définition, positionnement, avantages concurrentiels
- Mode de production, approvisionnement, gestion des stocks
- Mode(s) de commercialisation
- Communication et marketing produit.

La formalisation de ces éléments constitue une étape décisive dans la construction du projet d'entreprise, car elle lui donne une visibilité concrète et opérationnelle, et permet d'anticiper les difficultés qui peuvent survenir lors du démarrage de l'activité.

L'étude de marché

L'étude de marché est, dans le montage du projet, l'outil qui va permettre de le confronter aux réalités du marché. Elle permet de préciser clairement ce que l'on va vendre, à qui et pourquoi, de quelle manière, en quelles quantités, dans quelle zone géographique, en confrontant ces données au marché existant.

L'étude de marché nécessite une étude de terrain. Elle demande une approche systématique de recherche, d'analyse et de synthèse d'informations, sur quatre dimensions : le marché, la demande, l'offre, et l'environnement du projet.

Elle permet également d'évaluer les coûts de production, de commercialisation etc., qui seront intégrés par la suite dans le plan de financement.



Le saviez-vous?

L'APCE propose sur son site Internet une méthodologie détaillée pour réaliser, seul ou accompagné, son étude de marché.

Pour en savoir plus : www.apce.com

Les ressources de l'entreprise



Adéquation
homme/projet
Produits/services
Ressources
Statuts
Présentation

Evaluer les ressources effectives de son projet d'entreprise permet de les mettre en parallèle avec les besoins recensés dans la définition du projet, et d'identifier les moyens à mobiliser.

Ces besoins sont de trois types :

- matériels : locaux, équipements, etc.
- compétences humaines
- financements

Les besoins matériels

Les besoins matériels sont constitués par tous les équipements (mobiliers et immobiliers) utilisés dans le cadre de l'activité. Même dans le cadre d'activités de services, ne nécessitant pas d'équipements de production, ces besoins ne doivent pas être négligés dans la construction du plan de financement, car ils peuvent impacter les coûts de fonctionnement.

Définir les ressources matérielles à mobiliser dans le cadre du projet d'entreprise revient à évaluer tous les équipements et services qui vont être nécessaires à la bonne marche de l'entreprise, depuis le téléphone jusqu'au local d'activité.

Les compétences humaines

Souvent sous-évaluées par le futur dirigeant d'entreprise, les compétences humaines sont pourtant essentielles dans la construction du projet d'entreprise, car elles déterminent la capacité de l'entreprise à répondre au marché, sa réactivité, et donc son potentiel de développement à court et moyen terme.

Déterminer les ressources humaines à mobiliser ne se résume pas à estimer une masse salariale. Evaluer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet, le volume horaire lié aux activités de l'entreprise, les comparer avec les compétences en présence lors de la construction du projet (dirigeant, associés etc.), permet de définir une organisation optimale pour démarrer et développer son activité, et d'anticiper les besoins de recrutement futurs.

Les financements

L'estimation des besoins de financement découle directement de l'estimation des ressources de l'entreprise. Elle permet d'évaluer les besoins réels de fonctionnement de sa future entreprise et les capitaux à réunir pour le lancement de l'activité.

Les besoins de financement comprennent principalement :

- **Les frais d'établissement** qui englobent tous les frais nécessaires à la constitution légale de l'entreprise
- **Les investissements** qui concernent l'ensemble des biens matériels nécessaires au lancement de l'activité
- **Les différents dépôts et cautions** à déposer, notamment lors de la location des locaux. Ces capitaux sont bloqués et ne peuvent être réinvestis
- **Le besoin en fonds de roulement (BFR)** qui représente les fonds immobilisés en permanence dans le stock et dans le crédit accordé aux clients
- **Les besoins d'exploitation** qui recouvrent la marge nécessaire pour supporter le déficit généré au démarrage de l'activité

Les ressources financières

Les ressources financières à mobiliser sont établies en fonction des besoins matériels et humains. Elles se composent principalement de trois types :

Apports personnels

Ceux-ci peuvent prendre la forme de capitaux, mais aussi d'apports en nature (mobilier, matériel informatique etc.), qui seront comptabilisés dans le capital de la société. Selon le type de structure créée, la nature du capital et sa répartition entre associés peuvent varier.

Le Prêt bancaire

Solution de financement classique, le prêt bancaire offre des possibilités de prêt et d'investissement très variés. Il est conseillé de se renseigner, notamment auprès des directeurs de pépinières, de comparer les offres des différentes banques et de les mettre en concurrence pour obtenir le prêt le mieux adapté à ses besoins. Il est à noter qu'en phase de création, les banques ne financent que l'investissement.

Le Prêt personnel

Ces dernières années, de nombreuses structures d'aide au financement sont apparues dans le paysage de la création d'entreprise française. Parties d'initiatives locales, ces structures se sont regroupées pour former des associations, telles que le Réseau Entreprendre et France Initiative Réseau (FIR). Ces structures proposent des solutions de prêts de divers types, dont le prêt personnel, des prêts d'honneur (sans garantie) et les crédits dans le domaine de l'économie solidaire.

Le dossier de financement

Ce dossier a pour objectifs de traduire financièrement les besoins recensés précédemment, et de simuler l'activité de l'entreprise sur une durée pertinente de 3 ans.

Il doit impérativement contenir les éléments suivants :

- **Le plan de financement initial**, recensant les capitaux nécessaires au lancement du projet
- **Le compte de résultat prévisionnel**, permettant d'évaluer la rentabilité du projet sur les 3 premières années d'exercice
- **Le plan de trésorerie**, destiné à anticiper les possibles écarts de trésorerie entre encaissements et décaissements
- **Le seuil de rentabilité**, déterminant le niveau d'activité minimal pour équilibrer charges et produits
- **Le plan de financement à 3 ans**, pour anticiper les besoins de financements liés au développement de l'entreprise



Le Saviez-vous?

Rédiger son projet, construire son planning, **élaborer son plan d'affaires**... Pour vous guider dans ces étapes, l'APCE a créé un outil de gestion de projet de création d'entreprise gratuit : **Mon projet en ligne**

Pour en savoir plus : www.apce.com rubrique *Mon projet en ligne*

Le choix des statuts

Le choix de la forme juridique de l'entreprise est le résultat de plusieurs facteurs : la nature de l'activité, la responsabilité de l'entrepreneur, la protection du patrimoine, sans oublier les perspectives de développement, l'évolution des besoins en capitaux etc.

On distingue deux formes juridiques majeures : l'entreprise individuelle et la société. Il est important de bien prendre connaissance des enjeux liés à chacune de ces formes, en termes économiques, fiscaux, mais également en terme de crédibilité vis-à-vis des financiers et de la clientèle.

Les formes juridiques les plus fréquentes sont les suivantes (Source APCE) :

Adéquation
homme/projet
Produits/services
Ressources
Statuts
Présentation

Forme juridique	Entreprise Individuelle (E.I.)	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (E.U.R.L.)	Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L..)
Personnalité morale	Non	Oui, régime des SARL	Oui
Associés	Non	1 associé unique	2 associés min. - 100 max.
Capital	Non, capital personnel et capital de l'entreprise sont confondus	Pas de minimum obligatoire. Capital librement fixé	Pas de minimum obligatoire 20 % des apports en espèce versés obligatoirement à la constitution
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité totale du dirigeant sur l'ensemble de ses biens personnels Responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité limitée aux apports de l'associé, sauf faute de gestion ou caution Responsabilité civile et pénale du dirigeant 	<ul style="list-style-type: none"> Associés : responsabilité limitée aux apports Gérant : responsabilité civile et pénale du dirigeant
Fonctionnement	Pleins pouvoirs au dirigeant. Pas d'obligation de publication des comptes annuels.	Pouvoirs fixés par les statuts ou par acte séparé. Direction par un gérant ayant tous pouvoirs au nom et pour le compte de la société.	Pouvoirs fixés par les statuts. Direction par un ou plusieurs gérants, ayant tous pouvoirs au nom et pour le compte de la société, sauf clause statutaire.
Assemblée Générale	-	-	<ul style="list-style-type: none"> 1 fois par an minimum. Votes à majorité simple (50% + 1 voix)
Régime fiscal du dirigeant	Impôt sur le Revenu du chef d'entreprise, dans la catégorie correspondant à son activité	<ul style="list-style-type: none"> Associé - personne physique : Impôt sur le revenu de l'associé Associé - personne morale : Impôt sur les Sociétés 	Impôt sur les sociétés
Régime social du dirigeant	Non- salarié	<ul style="list-style-type: none"> Gérant associé unique : non-salarié Gérant tiers : assimilé salarié 	<ul style="list-style-type: none"> Gérant majoritaire : non-salarié Gérant minoritaire : assimilé salarié
Commissaire aux compte	Non	Mêmes règles que pour la SARL	Non, sauf si : <ul style="list-style-type: none"> Bilan supérieur à 1.550.000 € CA HT supérieur à 3.100.000 € Plus de 50 salariés

Le choix des statuts

Forme juridique	Société Anonyme (S.A.)	Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)	Société en Nom Collectif (S.N.C.)
Personnalité morale	Oui	Oui	Oui
Associés	7 associés min. – pas de max.	1 associé min. – pas de max.	2 associés min. – pas de max.
Capital	37.000 Euros min. 50 % des apports en espèce versés obligatoirement à la constitution	37.000 Euros min. 50 % des apports en espèce versés obligatoirement à la constitution	Pas de minimum obligatoire Apports en espèces versés intégralement à la création
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> Associés : responsabilité limitée aux apports Gérant : responsabilité civile et pénale du dirigeant 	<ul style="list-style-type: none"> Associés : responsabilité limitée aux apports Gérant : responsabilité civile et pénale du dirigeant 	<ul style="list-style-type: none"> Associés : responsabilité solidaire de l'ensemble des associés, indéfiniment Gérant : responsabilité civile et pénale du dirigeant
Fonctionnement	Direction par un Conseil d'Administration de 3 à 18 membres. Un président désigné par le conseil d'administration au sein de ses membres.	Règles de direction librement déterminées dans les statuts. Obligation de nommer un président	• Direction par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou tiers.
Assemblée Générale	<ul style="list-style-type: none"> 1 fois par an minimum. Votes à majorité absolue 	-	-
Régime fiscal du dirigeant	<ul style="list-style-type: none"> Société : impôt sur les sociétés. Président : traitements et salaires 	<ul style="list-style-type: none"> Société : Impôt sur les sociétés Président : traitements et salaires 	<ul style="list-style-type: none"> Société : pas d'imposition. Possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés. Associés : Impôt sur les bénéfices au titre de l'impôt sur le Revenu.
Régime social du dirigeant	<ul style="list-style-type: none"> Président : assimilé salarié Associés : régime des salariés (si titulaires d'un contrat de travail) 	<ul style="list-style-type: none"> Président : assimilé salarié Associés : régime des salariés (si titulaires d'un contrat de travail) 	Associés : non salarié
Commissaire aux comptes	Oui (nomination obligatoire)	Oui (nomination obligatoire)	Mêmes règles que pour la SARL

Le dossier de présentation



Adéquation
Homme/projet
Produits/services
Ressources
Statuts
Présentation

Le dossier de présentation constitue le principal atout de promotion dans les démarches de création d'entreprise. Véritable guide de développement de la future entreprise, il est autant un document de préparation que de mise en valeur du projet.

C'est aussi une manière de formaliser le projet sur le papier avant de le mettre en application. Rédigé clairement, avec concision, il doit permettre à tout interlocuteur extérieur de comprendre rapidement l'activité de l'entreprise, les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre, et sa stratégie de développement. Il doit également présenter les éléments financiers nécessaires pour estimer la viabilité du projet.

Quelle que soit la nature du projet, le dossier de présentation doit comporter au minimum les éléments suivants :

1. Sommaire

2. Présentation du projet et de l'équipe dirigeante

- Un résumé en 10 à 20 lignes du projet
- Un C.V des dirigeants, présentant leur formation, ainsi que leur expérience professionnelle

3. Les avantages concurrentiels et la stratégie

- L'étude de marché
- Les moyens humains : ressources à engager
- Les moyens matériels : investissements à faire

4. Les statuts de la société

- La forme juridique
- Le capital social et sa répartition

5. Les aspects financiers et les modalités de financement

- Le plan de financement
- Le compte prévisionnel (sur 3 ans)
- Le plan de trésorerie (sur 12 mois).



L'APCE propose sur son site Internet un module permettant de rédiger son dossier de présentation.

Pour en savoir plus : www.apce.com
rubrique *Mon projet en ligne*